COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 10 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, mercredi 10 avril, à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 avril 2019, s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, Maire.

PRESENTS: Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Monsieur Gérard PEGORIE, Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Jean Claude COUDERT, Madame Arlette BELLINA, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Madame Christine ELIAS, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD,

ABSENTS EXCUSES: Monsieur Roger PETIT, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, , Madame Catherine MEREDIEU, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Dorothée RONTEIX, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Anthony GOREAU, Monsieur Serge GRAND, Madame Valérie BARNERIAS-DESPLAS,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17du code général des collectivités territoriales.

Madame Géraldine JAHAN a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour

Comptes et éléments budgétaires

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2019 de la commune, du service assainissement, de la Résidence autonomie et du lotissement de la rue des Chênes

Affaires générales

III. Présentation de la convention 2019 pour l'entretien des espaces verts de la commune, par l'association Ricochets.

2019 –10/04 – I - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 (état 1259)

Le conseil municipal, décide de reconduire les taux 2018 pour l'année 2019

Taxe d'habitation	18,91%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,80 %

Le produit attendu est établi à la somme de 1 100 447 €

Délibération adoptée à : 🛛 à l'unanimité - 🔲 à la majorité : pour, contre, abstention,

2019 –10/04 – II - Présentation et approbation des budgets 2019 de la commune, du service assainissement, de la Résidence autonomie et du lotissement de la rue des Chênes

1 Commune

Ce projet de budget, reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
			Cumul section	Opérations de l'exercice		Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 798 200,00		2 798 200,00	1 470 174,16	112 450,00	- 251 780,46	1 721 954,62
Recettes	2 798 200,00		2 798 200,00	9125 181,19	1 721 954,62		1 721 954,62

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées pour un montant total de **792 297** €, (dont 45 000 € de provisions), sont financées par l'autofinancement dégagé par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2018 sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants
11 – STADE	9644
13 - BIBLIOTHEQUE	5000
18 – MOBILIER MATERIEL	10566
16 – LOCAUX INDUSTRIELS	5000
21 – BATIMENTS COMMUNAUX	5652
27 – Salle du JUDO - DOJO	61000
31 – BOULODROME	3654
28 – VOIRIE - Place du Chapdal et avenue de Planèze	446443
35 – SALLE DE PLANEZE	101
38 – Matériel Roulant	1235
42 – COURTS DE TENNIS	63411
44 – HALLE (sanitaires)	6000
55 – ACQUISITION DE TERRAINS	22032
66 – CIMETIERE	12000
80 – SERVICES TECHNIQUES	22940
90 – SALLE CANON	31986
91 – ECLAIRAGE PUBLIC	22374
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	18259
Provision pour travaux imprévus	45000
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2019	792297

2 - Service assainissement

Ce projet de budget reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, et s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation			Section d'Investissement				
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	216 122,00		216 122,00	1 430 705,98			1 430 705,98
Recettes	216 122,00		216 122,00	1 330 507,32	100 198,66		1 430 705,98

Les investissements 2019 porteront sur la poursuite de la réhabilitation du réseau pour améliorer le rendement de la station d'épuration, et la réalisation d'une 16^{ème} tranche de travaux portant sur la desserte du secteur de la Gare La Côte.

3 - Résidence Autonomie :

Section d'exploitation			Section d'Investissement				
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	106 400		106 400	171 187,42			171 187,42
Recettes	106 400		106 400	122 081,77	49 105,65		171 187,42

L'investissement porte sur une tranche de travaux de rénovation des logements de la résidence autonomie.

4 - Lotissement de la rue des Chênes :

Section d'exploitation			Section d'Investissement				
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	376 500		376 500	276 500			276 500
Recettes	376 500		376 500	276 500			276 500

Recettes	376 500		376 500	276 500		276 500		
Délibératior	ns adoptées à .							
abstention i	□ pour le budget de la commune adoptée à : □ à l'unanimité - □ à la majorité : 19 pour, 0 contre 5 abstention Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Anthony GOREAU et Monsieur Frédéric CHASSIN par procuration,							
	•				•	., ☐ à la majorité :		
 ⊠ pour le b	oudget de la ré	sidence au	tonomie ado	ptée à : ⊠ à l'i	unanimité -	à la majorité :		
pour le k	oudget du lotiss	sement de l	la rue des ch	nênes adoptée	à : 🛚 à l'un	animité - ☐ à la majorité		
	4 - III – Prései par l'associat			on 2019 pour	l"entretien	des espaces verts de la		
Neuvic pour		nt et l'entre	etien des ma	•		sociation RICOCHETS de cs à fleurs de la commune		
Apres délib	ération décisio	n est prise	de					
- de confier à l'association RICOCHETS de Neuvic, (association loi 1901 – entreprise solidaire) représentée par sa présidente Madame Fabienne RAYNAUD, l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune, tels que définis dans le projet de convention,								
- d'accepter les termes de la convention à intervenir, pour un montant de 22 000 € annuels, non compris les frais d'élimination en déchèterie des résidus de tontes et d'élagage à la charge de la commune, auquel s'ajoute la somme de 15 € au titre de la cotisation annuelle,								
Délibération adoptée à : 🗵 à l'unanimité - 🗌 à la majorité : pour, contre, abstention,								
2019–15/03 - IX – Appropriation par la commune de parcelles classées biens vacants sans maitre								
Le maire, in	forme le cons	eil municipa	al des nouve	lles disposition	s du code q	jénéral de la propriété des		

Le maire, informe le conseil municipal des nouvelles dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues de la loi d'avenir, permettant l'intégration dans le domaine communal des parcelles présumées vacantes et sans maître. Un arrêté préfectoral a constaté la vacance de biens sur le territoire de la commune ; et donc la commune a la possibilité d'incorporer ces biens au domaine communal, sans frais.

Le conseil municipal, considérant l'arrêté préfectoral n° 24 2019 01 31 001 portant sur la liste des biens présumés vacants et sans maître sur la commune de Neuvic en date du 31 janvier 2019, décide d'incorporer les parcelles suivantes dans le domaine communal : section AB n° 478, section AC n° 126, section AK n° 102, section AO n° 55, 217, 344, 486

 autorise le Maire, à prendre l'arrêté municipal constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles, et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à :	🛚 à l'unanimité	- 🗌 à la majorité : pour,	contre, abstention,
--------------------------	-----------------	---------------------------	---------------------